



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA MAYENNE

Direction de la réglementation et des libertés publiques

Bureau de la circulation et de la sécurité routière

Service des permis de conduire

☎ 02.43.01.51.23

Télécopie : 02.43.01.50.02

Courriel : permis-da-condui.pref53@mayenne.pref.gouv.fr

DEMANDE DE DUPLICATA DE PERMIS DE CONDUIRE

Rappel : Lorsque l'administration se rend compte postérieurement à l'instruction du dossier de l'usager que celui-ci a obtenu un avantage, un service, une dispense fondée sur un faux, un document falsifié ou une déclaration inexacte, elle peut annuler le bénéfice de l'avantage accordé. Les décisions administratives obtenues par fraude ne sont pas créatrices de droit (art 441-7 du code pénal)

A compléter lisiblement en lettre majuscules

Nom

Prénoms.....

Nom d'épouse (pour les femmes).....

Date de naissance..... Lieu de naissance.....

N° téléphone.....

Adresse

Code postal..... Commune.....

Je déclare sur l'honneur que toutes les indications portées sont exactes et que je ne suis, à ce jour, sous le coup d'aucune sanction judiciaire ou administrative touchant la validité de mon permis de conduire.

à....., le

Signature du demandeur :

PIECES A JOINDRE :

- Original du permis de conduire ou déclaration de perte ou de vol établie par le commissariat ou la gendarmerie
- 2 photos d'identité récentes et identiques aux normes en vigueur (non scannées, non numérisées, sans lunettes solaires, de face, tête nue ...)
- pièce d'identité (Carte d'identité, passeport, livret de famille ou extrait d'acte de naissance)
- 1 enveloppe timbrée au tarif recommandé AR (4,66 euros), libellée à vos nom et adresse (prière de remplir également la liasse du recommandé)

Agrafer
une photo
ici

Agrafer
une photo
ici